DEL21_2026_04_22

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260422-21_2026_04_22-DE

Plan de financement Projet Vidéoprotection

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, DARIELLE Marina, TRENIT Marc, JUSTOM Carole, LE THUAUT Yann, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Le secrétariat a été assuré par Catherine TOUBLANT.

Rapporteur : Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

La commune de Landaul doit faire face à de plus en plus d'actes de délinquance et de vandalisme des espaces publics et souhaite renforcer ses dispositifs de vidéoprotection.

Le projet d'espace sport santé jeunesse est en cours de finalisation sur une parcelle. Ce projet prévoit un espace libre d'accès à un Pumptrack, une aire de jeux loisirs avec des modules pour les enfants et des agrées sportifs pour les adultes mais aussi l'implantation d'un modulaire de 50m² destiné à accueillir un espace jeune pour les 11-17 ans sous encadrement de notre service enfance jeunesse. La commune souhaite pouvoir protéger ce nouvel espace libre d'accès et pouvoir limiter tout acte de vandalisme sur des structures nouvellement installées. Le dispositif proposé prévoit l'installation de quatre caméras sur le modulaire espace jeunes qui sera installé en septembre 2026, afin de pouvoir couvrir par vidéosurveillance l'ensemble des aménagements.

La commune souhaite également pouvoir renforcer la sécurité et la vidéoprotection devant **le bâtiment de la mairie et de l'agence postale communale.** Le dispositif prévoit l'installation de deux caméras :

- Entrée de la mairie,
- Parking et agence postale.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260422-21_2026_04_22-DE

Plan de financement Vidéoprotection				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Dispositif vidéoprotection Espace sport santé jeunesse	**7 950,00 €**	Fonds Interministériel de prévention de la délinquance	6 785,00 €	50%
Dispositif vidéoprotection Mairie/agence postale	**5 620,00 €**	Commune	6 785,00 €	50%
TOTAL	**13 570,00 €**		**13 570,00 €**	100%

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et suivants ;

Vu le projet de vidéoprotection de la voie publique

Vu le montant total estimé du projet à 13 570 € HT,

Considérant que la commune souhaite renforcer la sécurité et la vidéoprotection de deux sites particulièrement exposés,

Considérant que l'opération nécessite d'arrêter un plan de financement prévisionnel afin de solliciter les subventions mobilisables de l'Etat, notamment le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention), décide :

1) D'approuver l'opération et le plan de financement comme suit :

Plan de financement Vidéoprotection				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Dispositif vidéoprotection Espace sport santé jeunesse	**7 950,00 €**	Fonds Interministériel de prévention de la délinquance	6 785,00 €	50%
Dispositif vidéoprotection Mairie/agence postale	**5 620,00 €**	Commune	6 785,00 €	50%
TOTAL	**13 570,00 €**		**13 570,00 €**	100%

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260422-21_2026_04_22-DE

2) De solliciter auprès de l'Etat et de la Préfecture du Morbihan une subvention dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation d'un montant de 6 785,00 € pour la réalisation du projet ;

3) D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Le 27 avril 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO

MAIRIE de LANDAUL
56690 MORBIHAN